

COUNCIL OF THE EUROPEAN COMMUNITIES
GENERAL SECRETARIAT

PRESS RELEASE

561st Council meeting

- Agriculture -

Brussels, 5 and 6 February 1979

President: Mr Pierre MEHAIGNERIE
Minister for Agriculture for
the French Republic

The Governments of the Member States and the Commission of the European Communities were represented as follows:

Belgium:

Mr Antoine HUMBLET Minister for Agriculture and
the Middle Classes

Denmark:

Mr Niels Anker KØFOED Minister for Agriculture

Germany:

Mr Joseph ERTL Federal Minister for Food,
Agriculture and Forestry

Mr Hans-Jürgen ROHR State Secretary,
Federal Ministry of Food,
Agriculture and Forestry

France:

Mr Pierre MEHAIGNERIE Ministry for Agriculture

Mr Jacques FOUCHIER State Secretary,
Ministry of Agriculture

Ireland:

Mr Jim GIBBONS Minister for Agriculture

Italy:

Mr Giovanni MARCORA Minister for Agriculture

AGRICULTURAL PRICES 1979/1980

The Council noted the Commission's proposals concerning agricultural prices for 1979/1980 and related measures, and an oral statement on those proposals by Mr GUNDELACH, Vice-President of the Commission, on which an initial exchange of views was held.

The Council agreed to continue its discussion of these matters at its forthcoming meetings. It submitted the proposals to the European Parliament and the Economic and Social Committee for Opinions, and instructed the Special Committee on Agriculture to carry out a technical analysis of the various proposals in question with a view to the preparation of the necessary decisions within the allotted time.

POTATOES

After discussing various matters outstanding in connection with the common organization of the market in potatoes - in particular producer groups and the arrangements to be made for new and ware potatoes - the Council agreed to instruct the Special Committee on Agriculture to expedite its examination of this dossier and to report back to the Council for its next meeting on agricultural questions.

ETHYL ALCOHOL

The Council took note of the report from the Special Committee on Agriculture on the amended proposal for a Regulation on the common organization of the market in ethyl alcohol of agricultural origin and additional provisions for certain products containing ethyl alcohol.

In this connection, it noted that the Commission intended to submit proposals for amendments in this connection by 1 April 1979 and the Council agreed to take up this matter again at that time.

AGRI-MONETARY QUESTIONS

The Council held a wide-ranging exchange of views on the agri-monetary measures, taking as a basis the Resolution adopted by the European Council on 5 and 6 December last and Commission proposals on the subject.

The Council's discussions enabled delegations to clarify their respective points of view. The Council concluded by agreeing to discuss the matter further at its next meeting on 12 February 1979.

MISCELLANEOUS DECISIONS

Other agricultural decisions

In the field of agricultural structures, the Council adopted in the official languages of the Communities,

- the Regulation on a common measure for forestry in certain dry Mediterranean zones of the Community
- the Regulation on the development of agricultural advisory services in Italy
- the Directive on the programme for the acceleration and guidance of collective irrigation works in Corsica
- the Directive on the flood protection programme in the Hérault valley.

The Council also adopted in the official languages of the Communities,

- the Regulations consolidating the acts adopted in the wine sector
- the Regulation extending Regulation (EEC) No 2862/77 on levies applicable to imports of certain adult bovine animals and beef from Yugoslavia
- the Regulation amending Regulation (EEC) No 1696/71 on the common organization of the market in hops as regards the verification of the equivalence of attestations accompanying hops imported from non-member countries
- the Directive amending Directive 75/726/EEC on the approximation of the laws of the Member States concerning fruit juices and certain similar products
- the Regulation on the procedure for amending the tariff nomenclature used for agricultural products.

Other decisions

The Council adopted in the official languages of the Communities the Recommendation on the reduction of energy requirements for buildings in the Community, on the substance of which it had recorded its agreement at the Council meeting on 21.XII.1978 (See Press Release 1492/78 (Press 176) of that date).

The Council gave the assents requested under Articles 56(2)(a) of the ECSC Treaty regarding the grant of conversion loans to

- the Compagnie Française d'Entreprises métalliques, France
- Torfaen Borough Council, United Kingdom
- West Glamorgan County Council, United Kingdom.

■***

NOTE BIO (79)38 AUX BUREAUX NATIONAUX
C.C.AUX MEMBRES DU GROUPE, A M. BURGHARDT, DG I, ET
A M. LECONTE, DG VIII

433

■***

PREPARATION CONSEIL AGRICOLE (KLAUS VAN DER PAS)

■-----

LES MINISTRES DE L'AGRICULTURE SE REUNIRONT LUNDI PROCHAIN A
BRUXELLES A PARTIR DE 11 HEURES. ■■■■■■■■■■ M. GUNDELACH LEUR PRE-
SENTERA OFFICIELLEMENT LES PROPOSITIONS DE PRIX POUR LA PROCHAINE
CAMPAGNE QUI COMPRENNENT :

1. LE MAINTIEN DES PRIX ACTUELS EN UNITES DE COMPTE EN RAISON
DES GRAVES EXCEDENTS QUI EXISTENT DANS CERTAINS SECTEURS COMME
LE SUCRE ET LE LAIT. CE BLOCAGE DEVRAIT ETRE POSSIBLE SUITE A
L'EVOLUTION POSITIVE DES REVENUS AGRICOLES DES DERNIERES ANNEES.

2. UNE MODIFICATION SUBSTANTIELLE DU PRELEVEMENT DE CORESPONSA-
BILITE. CELUI-CI EST ACTUELLEMENT DE 0,5 0/0 DU PRIX INDICATIF
DU LAIT. LA COMMISSION PROPOSE QU'IL ■■■ SOIT VARIABLE EN FONCTION
DE L'EVOLUTION DE LA PRODUCTION. UN NOUVEL ACCROISSEMENT DE LA
PRODUCTION SIGNIFIERA UNE AUGMENTATION DU PRELEVEMENT. UNE BAISSSE
INTERVIENDRA SI LA PRODUCTION DIMINUE MAIS LE TAUX MINIMUM DU
PRELEVEMENT SERA DE 2 0/0.

3. DES MESURES AGRI-MONETAIRES PREVOYANT

■ UN CALENDRIER DE DEMOBILISATION AUTOMATIQUE D'EVENTUELS NOU-
■ VEAUX MONTANTS COMPENSATOIRES DANS UNE PERIODE DE TROIS ANS
■ AU MAXIMUM,

■ UNE DATE ULTIME SANS CALENDRIER FIXE POUR LA SUPPRESSION DES
■ MCM EXISTANTS : 4 ANS APRES LE DEMARRAGE DU SYSTEME MONETAIRE
■ EUROPEEN,

■ DES DEVALUATIONS ■■■■■■ DES TAUX VERTS : 5 0/0 POUR LE ROYAU-
■ ME-UNI, 5 0/0 POUR L'ITALIE, 3,6 0/0 POUR LA FRANCE. POUR
■ CERTAINS PRODUITS, CES DEVALUATIONS ENTRERONT EN VIGUEUR IMME-
■ DIATEMENT, POUR D'AUTRES, AU DEBUT DE LEUR CAMPAGNE. UNE DEVA-
■ LUATION SUPPLEMENTAIRE DE 1,4 0/0 EST PREVUE POUR LA FRANCE
■ AU DEBUT DES CAMPAGNES. LA COMMISSION PROPOSE EGALEMENT DE SUP-
■ PRIMER LA TOTALITE DES MCM IRLANDAIS (ACTUELLEMENT 3 0/0) AU
■ DEBUT DES CAMPAGNES.

4. DES ORIENTATIONS POUR UNE AMELIORATION DE LA POLITIQUE DES
STRUCTURES EN DONNANT UNE PRIORITE AUX PETITES ENTREPRISES ET
AUX REGIONS DEFAVORISEES.

/////

NNNN

VAN DER PAS GPP

B. 1/4 2205 2.2.79

X X

M. SANTARELLI

■***

NOTE BIO (79) 38 (SUITE 1) AUX BUREAUX NATIONAUX
C.C.AUX MEMBRES DU GROUPE, A M. BURGHARDT, DG I, ET
A M. LECONTE, DG VIII

■***

CONSEIL AGRICOLE (KLAUS VAN DER PAS)

EN PRESENTANT SES PROPOSITIONS AU CONSEIL AGRICOLE CE MATIN, M. GUNDELACH A SOULIGNE LA NECESSITE ABSOLUE DE PRENDRE DES MESURES EFFICACES CONTRE LES EXCEDENTS LAITIERS. LA PRODUCTION DANS CE SECTEUR A AUGMENTE EN 1978 DE 3 MILLIONS DE TONNES DONT PAS UN SEUL KILO N'ETAIT JUSTIFIE PAR LA DEMANDE. PENDANT LES DEUX DERNIERS MOIS DE 1978, LA PRODUCTION A MEME AUGMENTE PLUS RAPIDEMENT QU'AU DEBUT DE CETTE ANNEE : + 6 A 7 O/O. UNE PERSISTENCE DE CE DESEQUILIBRE POURRAIT AUGMENTER D'UN MILLIARD D'UNITES DE COMPTE LES FRAIS DE LA POLITIQUE LAITIERE QUI DEJA S'ELEVENT A 3 MILLIARDS D'UNITES DE COMPTE. CES PREVISIONS SONT PARMIS LES RAISONS LES PLUS IMPORTANTES POUR LESQUELLES M. GUNDELACH REJETTE UNE EVENTUELLE AUGMENTATION, MEME DE 1 OU 2 O/O, DES PRIX EXPRIMES EN UNITES DE COMPTE : "LES CONDITIONS DU MARCHE EXIGENT LE MAINTIEN DES PRIX ACTUELS". DE PLUS, UNE AUGMENTATION DES PRIX EN UNITES DE COMPTE NE DIMINUERAIT EN RIEN LE PROBLEME DES MONTANTS COMPENSATOIRES MONETAIRES ET DES ECARTS QUI EXISTENT ENTRE LES MCM POSITIFS ET NEGATIFS. ENFIN ELLE "MONTRERAIT LA COMMUNAUTE COMME UNE INSTITUTION QUI RECONNAIT LES PROBLEMES MAIS N'EST PAS EN MESURE DE LES RESOUDRE".

LA REACTION LA PLUS POSITIVE QU'ON A PU ENREGISTRER PENDANT LE TOUR DE TABLE QUI A SUIVI LA PRESENTATION PAR M. GUNDELACH, ETAIT CELLE DU MINISTRE BELGE M. HUMBLET. SELON LUI, LES PROPOSITIONS PARTENT D'UN ESPRIT EUROPEEN PARFAIT ET INDIQUENT CE QUE NOUS DEVRIONS FAIRE SI NOUS NE VOULONS PAS PASSER POUR DES HYPOCRITES. POUR LA BELGIQUE, IL NE PEUT CEPENDANT ETRE QUESTION D'UNE DIMINUTION DU REVENU REEL DES PRODUCTEURS MOYENS. IL SERA DEJA ASSEZ DIFFICILE DE FAIRE ACCEPTER UNE STABILISATION A AJOUTE M. HUMBLET. IL A AUSSI DEMANDE QUE L'ON PENALISE SURTOUT LES PRODUCTEURS RESPONSABLES DES EXCEDENTS ET NON LES AUTRES. PAR CETTE DERNIERE CATEGORIE, M. HUMBLET A SANS DOUTE VOULU PARLER DES NOMBREUX PETITS PRODUCTEURS LAITIERS EN BELGIQUE QUI DEVRAIENT ETRE EXEMPTES AU MAXIMUM DU PRELEVEMENT DE CORESPONSABILITE.

LE MINISTRE BRITANNIQUE, M. SILKIN, S'EST DECLARE EN FAVEUR D'UNE DIMINUTION DES PRIX AGRICOLES. "COMME MINIMUM" IL ACCEPTERA CEPENDANT UN GEL DES PRIX COMMUNS AUSSI LONGTEMPS QUE LES EXCEDENTS PERSISTENT. AU NOUVEAU PRELEVEMENT DE CORESPONSABILITE, IL AURAIT PREFERE UNE REDUCTION DES PRIX D'INTERVENTION POUR
/////

NNNN

VAN DER PAS GPP B. 1/4 2205 5.2.79 X X

M. SANTARELLI



442025

■***

NOTE BIO (79) 38 (SUITE 2) AUX BUREAUX NATIONAUX
C.C. AUX MEMBRES DU GROUPE, A M. BURGHARDT, DG I, ET A
M. LECOMTE, DG III

■***

CONSEIL AGRICOLE (K. VAN DER PAS)

■-----

TANT QUE LE PRESIDENT DU CONSEIL, M. MEHAIGNERIE, COMME M. GUNDELACH ONT TIRE UN BILAN PLUTOT POSITIF DU TOUR DE TABLE SUR LES PROPOSITIONS DE PRIX. M. GUNDELACH A CONSTATE AVEC SATISFACTION QUE LES DELEGATIONS RECONNAISSENT LES GRANDES DIFFICULTES CREEES PAR LES EXCEDENTS AINSI QUE LA NECESSITE DE MESURES EFFICACES POUR LES COMBATTRE, TELLE QU'UNE POLITIQUE DE PRIX PRUDENT. M. MEHAIGNERIE A LUI AUSSI CONSTATE UN ESPRIT OUVERT AUX ORIENTATIONS DE LA COMMISSION QUE PERSONNE NE CONTESTE NI DANS SON ANALYSE NI DANS SA PRESENTATION GLOBALE. IL Y A AUSSI UN LARGE ACCORD SUR LE PRINCIPE DE LA DEMOBILISATION DES MONTANTS COMPENSATOIRES MONETAIRES MAIS DES NUANCES POLITIQUES SUBSISTENT. QUANT AU PRELEVEMENT DE CORESPONSABILITE, IL N'EST CONTESTE PAR AUCUNE DELEGATION BIEN QUE LA MODALITE D'APPLICATION POSE ENCORE DES PROBLEMES.

LE MINISTRE NEERLANDAIS, M. VAN STEE, S'EST DECLARE D'ACCORD AVEC LA POLITIQUE DES PRIX RIGOREUSE MAIS SA DELEGATION NE POURRAIT PAS ACCEPTER QUE LES PRIX EN MONNAIE NATIONALE DIMINUERAIT, EN CE QUI CONCERNE LE PRELEVEMENT DE CORESPONSABILITE, IL S'EST PRONONCE EN FAVEUR D'UNE LIMITATION DU NOMBRE DE PRODUCTEURS EXEMPTES ET POUR UN NIVEAU PAS TROP ELEVE. PLUTOT QU'UNE PRELEVEMENT TRES SEVERE DES LE DEBUT IL FAUDRAIT, SELON M. VAN DER STEE, AVERTIR LES PRODUCTEURS QUE LA MESURE RESTERA EN VIGUEUR PENDANT PLUSIEURS ANNEES. UN TEL AVERTISSEMENT SERAIT PLUS EFFICACE QU'UNE PRELEVEMENT ELEVE DE COURTE DUREE.

M. MARCORA, POUR LA DELEGATION ITALIENNE, A SOULIGNE L'AFFAIBLISSEMENT DE LA PART DE L'AGRICULTURE ITALIENNE SUR LE MARCHE COMMUNAUTAIRE. LES SUBSIDES COMMUNAUTAIRES SONT SURTOUT AU BENEFICE DE L'AGRICULTURE DU NORD, ET DE PLUS LA PROTECTION VIS-A-VIS DES PAYS TIERS POUR LES PRODUITS SPECIFIQUEMENT MEDITERRANNEENS A TOUJOURS TENDANCE A DIMINUER. EN CE QUI CONCERNE LES MCM, M. MARCORA A INSISTE POUR QUE CHAQUE PAYS MAINTIENNE LA LIBERTE D'ADAPTER A SON GRE SES MCM ET QUE CES ADAPTATIONS NE SOIENT PAS LIMITEES A LA NEGOCIATION SUR LES PRIX AGRICOLES.

LE MINISTRE IRLANDAIS, M. GIBBONS, TOUT EN RECONNAISSANT LE PROBLEME DES EXCEDENTS, N'ETAIENT PAS TELLEMENT HEUREUX
////

NNNN

E. PERLOT. GPP B I/24 2574 5/2/79

413748

NOTE BIO (79) 38 (SUITE 3) AUX BUREAUX NATIONAUX
C.C. AUX MEMBRES DU GROUPE, A M. BURGHARDT, DG I, ET A
M. LECONTE, DG VIII

CONSEIL AGRICOLE (KLAUS VAN DER PAS)

MALGRE LES DEUX SESSIONS RESTREINTES QUI SE SONT TENUES HIER
SOIR ET CE MATIN ET MALGRE LA LONGUE REUNION NOCTURNE DES
EXPERTS AGRO-MONETAIRES, LE DOSSIER DES MONTANTS COMPENSATOIRES
N'A PAS AVANCE. LE DEBAT S'EST CONCENTRE SUR LES MECANISMES DE
DEMOBILISATION DES ANCIENS - ET D'EVENTUELS NOUVEAUX - MONTANTS
COMPENSATOIRES MONETAIRES TELLE QUE PROPOSEE PAR LA COMMISSION.
LE PROBLEME PRINCIPAL RESTE LE REFUS DE LA DELEGATION ALLEMANDE
D'ACCEPTER UNE OBLIGATION DE DEMANTELEMENT DANS L'INCERTITUDE
ACTUELLE QUI ENTOURE L'EVOLUTION MONETAIRE FUTURE ALORS QUE LA
FRANCE POSE TOUJOURS UNE DEMOBILISATION DES MCM COMME CONDITION
PREALABLE A LA MISE EN VIGUEUR DU SME. L'ALLEMAGNE CRAINT SUR-
TOUT QUE LES ADAPTATIONS AUTOMATIQUES N'ENTRAINENT UN JOUR UNE
DIMINUTION DES PRIX GARANTIS EXPRIMES EN DM. UNE FORMULE DE
COMPROMIS N'A PAS ENCORE ETE TROUVEE ET IL SERA TRES DIFFICILE
POUR LA COMMISSION D'AIDER LE CONSEIL A SORTIR DE L'IMPASSE.

LE CONSEIL POURSUIVRA SES TRAVAUX CET APRES-MIDI A 15H30.

NB. DANS LA BIO (79)38 (SUITE 2), DEUXIEME ALINEA, VEUILLEZ
LIRE : "IL S'EST PRONONCE EN FAVEUR D'UNE LIMITATION DU NOMBRE
DE PRODUCTEURS EXEMPTES" AU LIEU DE "...PRODUCTEURS CONCERNES"

(A SUIVRE)

AMITIES,

E. PERLOT COMEUR, 15.00

NNNN

NNNN

VAN DER PAS GPP B. 1/4 2205 6.2.79

X

X

E. PERLOT

E. Perlot

F

413716

NOTE BIO(79) 38 (SUITE 4) AUX BUREAUX NATIONAUX
CC. AUX MEMBRES DU GROUPE ET MM. LES ASSISTANTS DG I ET VIII

CONSEIL AGRICOLE (K. VAN DER PAS)

LE CONSEIL AGRICOLE A REPORTE SA DISCUSSION SUR LES AFFAIRES AGRO-MONETAIRES A MARDI SOIR ET A CONSACRE CET APRES MIDI AUX 'PETITS'POINTS DE L'ORDRE DU JOUR. IL A DECIDE DE FINANCER 50 O/O D'UN PROJET DE DRAINAGE SUR LA FRONTIERE ENTRE L'IRLANDE ET L'IRLANDE DU NORD. AINSI LA COMMUNAUTE PRENDRA EN CHARGE ENV. 8 MILLIONS D'UC SUR LE COUT TOTAL DU PROJET QUI EST ESTIME A 15,1 MILLIONS D'UC.

LE CONSEIL A EGALEMENT APPROUVE UNE PROPOSITION DE LA COMMISSION PREVOYANT LA POSSIBILITE DE RETRAITS PREVENTIFS DE POMMES ET DE POIRES.

CETTE DECISION DEVRAIT PERMETTRE DE MIEUX VALORISER LES EXCEDENTS DE CES FRUITS EN DECIDANT A L'AVANCE, EN PREVISION D'UNE RECOLTE ABONDANTE, QUE CERTAINES QUANTITES POURRONT ETRE RETIREES DU MARCHÉ ET SERONT DESTINEES A DES UTILISATIONS COMME L'ALIMENTATION DES ANIMAUX, LA DISTRIBUTION GRATUITE A DES INSTITUTIONS SOCIALES, LA DISTILLATION, ETC....

ACTUELLEMENT, CES DECISIONS NE SONT PRISES QU'AU MOMENT DE LA VENTE DE CES PRODUITS, DONC APRES LEUR RECOLTE ET DANS BEAU COUP DE CAS, IL PARAIT TROP DIFFICILE DE CHERCHER RAPIDEMENT DES UTILISATIONS ALTERNATIVES DE CES PRODUITS PERISSABLES, D'OU LA DESTRUCTION INEVITABLE DE CERTAINES QUANTITES.

LES AUTRES DOSSIERS A L'ORDRE DU JOUR (AIDES AUX MOUTS POUR LA FABRICATION DE VIN BRITANNIQUE ET IRLANDAIS, ORGANISATION COMMUNE DES POMMES DE TERRE ET DE L'ALCOOL) ONT ETE RENVOYES AU COMITE SPECIAL 'AGRICULTURE'.

LES AFFAIRES AGRO-MONETAIRES SERONT REPRISES VERS 18H30 AVEC PEU DE CHANCES DE PROGRES.

AMITIES
MANUEL SANTARELLI
NNNN

NNNN

Handwritten initials

C.P.P.

Beit 1/24 5423

6 2 79

Manuel Santarelli



■***

NOTE BIO (79) 38 (SUITE 5 ET FIN) AUX BUREAUX NATIONAUX
C.C.AUX MEMBRES DU GROUPE, A M. BURGHARDT, DG I, ET A
M. LECONTE, DG VIII

■***

CONSEIL AGRICOLE (KLAUS VAN DER PAS)

LES MINISTRES DE L'AGRICULTURE SE REUNIRONT A NOUVEAU LUNDI
PROCHAIN POUR TENTER DE REALISER UN ACCORD SUR LES MONTANTS
COMPENSATOIRES MONETAIRES, ACCORD QUI S'EST ENCORE REVELE IMPOS-
SIBLE HIER SOIR. LES DEUX DELEGATIONS PRINCIPALEMENT CONCERNEES,
LA FRANCE ET L'ALLEMAGNE, SEMBLENT CEPENDANT AVOIR FAIT PREUVE
D'UNE LA VOLONTE D'ATTEINDRE UN COMPROMIS, CE QUI DONNE UN CER-
TAIN ESPOIR POUR LA SEMAINE PROCHAINE. ■■

ON ESTIME QUE C'EST SURTOUT L'ALLEMAGNE QUI A FAIT DES EFFORTS
EN ASSOUPLEISSANT SA POSITION QUANT AU CALENDRIER DE DEMOBILISA-
TION D'EVENTUELS NOUVEAUX MONTANTS COMPENSATOIRES. LE MINISTRE
ERTL SERAIT PRET MAINTENANT A RETIRER SON OPPOSITION ABSOLUE ET
A ACCEPTER LEUR DEMANTELEMENT EN DEUX REDUCTIONS ANNUELLES QUI
POURRAIENT ETRE EFFECTUEES APRES LA PHASE PROBATOIRE DU SYSTEME
MONETAIRE EUROPEEN, SOIT DEUX ANS APRES SON INTRODUCTION. IL
CONTINUE CEPENDANT A INSISTER POUR QUE CES ADAPTATIONS N'ENTRAI-
NENT PAS DE REDUCTION DES PRIX ET DES REVENUS AGRICOLES EXPRIMES
EN DM. CETTE DERNIERE CONDITION LIMITE BIEN ENTENDU LE CARACTERE
AUTOMATIQUE DE LA DEMOBILISATION.

LE PRESIDENT FRANCAIS EN EXERCICE, M. MEHAIGNERIE, A INDIQUE A
L'ISSUE DU CONSEIL QUE LES MINISTRES DEVRONT ESSENTIELLEMENT
ESSAYER, LA SEMAINE PROCHAINE, DE TROUVER UN COMPROMIS POUR LES
EVENTUELS NOUVEAUX MCM ET CELA SUR LA BASE DE L'AUTOMATISME
PROPOSE PAR LA COMMISSION MET DE QUATRE IDEES EXPRIMEES AU COURS
DES NEGOCIATIONS :

1. EVITER TOUTE REDUCTION DES PRIX ET DES REVENUS EN MONNAIE
NATIONALE (DEMANDE ALLEMANDE)

2. INTRODUIRE UNE PHASE PROBATOIRE DE DEUX ANS AVANT LE DEBUT
DE LA DEMOBILISATION (DEMANDE ALLEMANDE)

3. APPLIQUER UNE 'REFACITION' AUX MCM FUTURS DES PAYS REEVA-
LUANT LEUR MONNAIE : CES MCM NE POURRAIENT COUVRIR QU'UNE PAR-
TIE DE LA REEVALUATION, L'AUTRE PARTIE ETANT COMPENSEE PAR
L'AMELIORATION DU POUVOIR D'ACHAT DECOULANT DE L'APPRECIATION
(DEMANDES ITALIENNE ET FRANCAISE)

4. DIMINUER LES MCM DANS LES SECTEURS DE LA VIANDE PORCINE, DU
FROMAGE ET DES PRODUITS AMYLACES EN MODIFIANT LES ELEMENTS DU
CALCUL (DEMANDE FRANCAISE ET BRITANNIQUE)

/////

NNNN

VAN DER PAS GPP

B. 1/4 2205 7.2.79

X X

M. SANTARELLI